Ontario

Comité Permanent des Finances et des Affaires Économiques

Rapport provisoire
Consultations prébudgétaires pour 1992

Principaux bénéficiaires des transferts:

Municipalités
Universités/Collèges
Écoles
Hôpitaux

1re session 35e législature
40 Elizabeth II

HJ
13
.04
.047
1992a

Ontario. Legislative Assembly. Standing Committee on Finance and Economic Affairs.

Interim report : pre-budget consultation.

STANDING COMMITTEE ON
FINANCE AND ECONOMIC AFFAIRS

Ontario
LEGISLATIVE ASSEMBLY
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

TORONTO, ONTARIO
M7A 1A2

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES
ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

l'honorable David Warner,
Président de l'assemblée législative

Monsieur,

Le comité permanent des finances et des affaires économiques a l'honneur de présenter son rapport provisoire sur les consultations prébudgétaires pour 1992 et le confie à l'Assemblée.

Le président du comité,

Zanana Akande

Queen's Park
Janvier 1992

Données de catalogage avant publication (Canada)

Ontario. Assemblée législative. Comité permanent des finances et des affaires économiques.
Rapport provisoire, consultations prébudgetaires, 1992

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.
Titre de la p. de t. addit.: Interim report, pre-budget consultation, 1992.
ISBN 0-7729-9292-4

1. Budget–Ontario. 2. Finances publiques–Ontario. 3. Politique fiscale–Ontario. 4. Ontario–Politique économique. I. Ontario. Assemblée législative. Comité des finances et des affaires économiques. Consultations prébudgetaires pour ... II. Titre. III. Titre: Interim report, pre-budget consultation, 1992.

HJ2056.O5O57 1992 354.7130072'223 C92-092511-1F

MEMBRES DU
COMITÉ PERMANENT DES
FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

ZANANA AKANDE
PRÉSIDENT

KIMBLE SUTHERLAND
VICE-PRÉSIDENT

DAVID CHRISTOPHERSON

MONTE KWINTER

GERRY PHILLIPS

CHRIS STOCKWELL

BRADLEY R. WARD

JIM WISEMAN

NORMAN J. JAMISON

STEVE MAHONEY

NORMAN W. STERLING

BARBARA SULLIVAN

MARGERY WARD

Todd Decker
Greffier du Comité

Anne Anderson
Recherchiste

Elaine Campbell
Recherchiste

Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
Ontario MInistry of Finance

https://archive.org/details/rapportprovisoir00akan

TABLE DES MATIÈRES

	Page
PRÉFACE	1
INTRODUCTION	2
LES MUNICIPALITÉS	3
LES UNIVERSITÉS	7
LES COLLÈGES	10
LES ÉCOLES	12
LES HÔPITAUX	17
LISTE DES RECOMMANDATIONS	22

ANNEXE A Opinion dissidente - groupe parlementaire libéral

ANNEXE B Liste des témoins

ANNEXE C Liste des pièces

PRÉFACE

Depuis cinq ans, le Comité permanent des affaires économiques et financières tient, en janvier et en février, des consultations publiques prébudgétaires afin de fournir des indications au trésorier concernant le prochain budget de l'Ontario. Toutefois, les transferts budgétaires au secteur des municipalités, des universités, des collèges, des écoles et des hôpitaux sont annoncés plusieurs mois avant le dévoilement du budget; ces transferts représentent plus de 30 pour 100 des dépenses de la province. Compte tenu de cette situation, le Comité a décidé de commencer ses consultations prébudgétaires avec les bénéficiaires de ces paiements de transfert en novembre pour que les points de vue et recommandations de ce secteur et du Comité soient connus du trésorier avant qu'il annonce le montant définitif de ces transferts pour 1992-1993.

Après une présentation du ministère du Trésor et de l'Économie sur les perspectives économiques et la situation budgétaire des bénéficiaires de ces paiements de transfert, le Comité a reçu les représentants de chaque secteur. Contrairement à la procédure habituelle, les délégués de tous les secteurs ont participé à la même réunion. Après un court exposé de chaque groupe, les témoins sont restés à la table pour répondre aux questions des membres du Comité.

Le Comité est reconnaissant à tous les témoins, qui l'ont fait profiter de leurs compétences et de leurs conseils, ainsi qu'aux fonctionnaires du ministère du Trésor et de l'Économie, qui se sont tenus à sa disposition pour lui donner un complément d'information.

INTRODUCTION

Comme on le sait, l'économie ontarienne traverse une grave récession, caractérisée par une baisse de la production et par la mise à pied d'un grand nombre de travailleurs. La baisse des recettes publiques et la hausse de la demande de prestations d'aide sociale exercent des pressions exceptionnelles sur le budget de la province.

On prévoit que les recettes diminueront de 1 pour 100, ce qui représenterait leur première baisse prévue d'une année sur l'autre depuis 1945, en raison de la récession et de la modification des paiements de transfert en provenance du gouvernement fédéral. On ne prévoit pas de revirement important de la situation sur le plan des recettes selon le ministère du Trésor et de l'Économie. Les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des sociétés resteront faibles en raison de la baisse des bénéfices des sociétés et des dispositions prévoyant le report des pertes; l'impôt sur le revenu des particuliers et la taxe de vente au détail ne connaîtront qu'une croissance de faible à modérée. Par ailleurs, le chômage, dont le taux est supérieur à 9 pour 100, continuera d'exercer des pressions croissantes sur les programmes et services d'aide sociale.

À l'heure actuelle, les principaux paiements de transfert aux municipalités, universités, collèges, écoles et hôpitaux, d'un montant de 16,7 milliards de dollars, représentent plus de 31 pour 100 des dépenses de la province. Près des trois quarts de ces paiements de transfert visent les traitements et les salaires. L'exercice des hôpitaux, des collèges et des universités commence en avril et celui des conseils scolaires et des municipalités, en janvier.

Le Comité a reçu des représentants de chacun de ces secteurs, qui lui ont donné tour à tour un bref exposé et ont répondu à ses questions sur le problème du financement. Les audiences ont fait ressortir plusieurs thèmes communs à la plupart des secteurs. Tout d'abord, on a réaffirmé au Comité que la solidité de ces secteurs est un élément essentiel de la prospérité et de la qualité de vie futures de la province; par exemple, le financement suffisant de l'éducation à tous les paliers est considéré comme un élément essentiel du renouveau et de la croissance économiques. Par ailleurs, il est difficile de gérer ces organismes d'une manière responsable sur le plan budgétaire sans disposer d'une maîtrise complète de leurs recettes et de leurs dépenses. Enfin, il y aurait lieu de favoriser une meilleure coordination des services publics, particulièrement sur le plan de la prestation des services sociaux et de santé. Les sections suivantes traitent plus en détail des questions particulières concernant chaque secteur.

LES MUNICIPALITÉS

Près de 30 pour 100 des dépenses des municipalités, soit près de 6 milliards de dollars, sont financées par la province selon le ministère du Trésor et de l'Économie. Ce financement dépend du nombre de bénéficiaires admissibles à l'aide sociale générale et à d'autres programmes sociaux, ou prend la forme de subventions conditionnelles ou inconditionnelles. Les deux programmes inclus dans les principaux paiements de transfert en 1991 étaient les routes municipales (827 millions de dollars) et les subventions inconditionnelles (947 millions de dollars). Les salaires représentent en moyenne 50 pour 100 des dépenses de ces deux programmes.

L'Association des municipalités de l'Ontario (AMO) et la Municipal Finance Officers' Association of Ontario (MFOA) ont dit comprendre les contraintes budgétaires que vit le gouvernement de l'Ontario, mais elles tenaient tout autant à faire connaître les difficultés financières que traversent les municipalités.

Une de leurs préoccupations concernait la question de la maîtrise et de la responsabilité. Une grande partie des dépenses des municipalités découle d'exigences de la province dans les domaines de l'aide sociale, de la gestion des déchets et des services de police. Les témoins ont fait remarquer que le coût total des systèmes d'aide sociale et des services de police accapare généralement entre le quart et les deux tiers des recettes fiscales perçues par les municipalités. Le nombre des cas d'aide sociale générale a augmenté de 143 pour 100 de septembre 1989 à septembre 1991, selon l'AMO; de son côté, la MFOA prévoit une autre augmentation de 25 à 50 pour 100 des dépenses d'aide sociale générale l'année prochaine. L'évolution des règlements régissant la gestion des déchets, en particulier les programmes municipaux de tri à la source et le compostage obligatoire des déchets de jardin, a des répercussions financières importantes sur les municipalités. En outre, compte tenu de leurs effets relativement importants sur les salaires, des programmes imposés par la province, tels que l'équité salariale, et les résultats des négociations salariales grèvent les budgets municipaux. Il devient de plus en plus difficile pour les municipalités d'agir de manière responsable sur le plan budgétaire si elles n'ont pas la maîtrise d'une partie importante de leurs dépenses. Elles réclament donc que les paiements de transfert consentis aux municipalités soient proportionnels à leurs responsabilités. La MFOA aimerait aussi que la province fasse preuve de «leadership dans la négociation d'ententes salariales responsables».

Par ailleurs, la capacité financière des municipalités de réagir devient de plus en compliquée et difficile. Les contribuables manifestent une grande résistance à d'autres augmentations de l'impôt foncier, certainement à l'augmentation qui serait requise pour éviter des réductions de personnel. Les deux témoins estiment que l'impôt foncier est un impôt régressif et qu'il n'est pas un bon moyen de financer un grand nombre des dépenses des municipalités, particulièrement dans le domaine de l'aide sociale. Alors que de nombreuses municipalités ont amassé des fonds de réserve, ces derniers sont généralement insuffisants pour financer des dépenses requises par l'aménagement d'un site d'enfouissement sanitaire ou un programme de réacheminement des ordures ménagères, par exemple.

L'AMO et la MFOA réclament aussi l'accélération du processus visant à démêler les rôles et les responsabilités des municipalités et de la province, particulièrement dans le cas de programmes à frais partagés. Elles proposent que les municipalités soient chargées des budgets des commissions de police tandis que la province assumerait la responsabilité financière de la totalité des frais d'aide sociale. Ces propositions constitueraient la première étape de la réforme des finances municipales et de l'aide sociale.

L'AMO a aussi fortement soutenu la conclusion d'une entente provinciale-municipale sur le partage des recettes, qui permettrait de corriger le problème de l'imprévisibilité des paiements de transfert. Jusqu'à l'adoption d'une telle entente, les deux témoins recommandent que tous les paiements de transfert consentis aux municipalités soient immédiatement augmentés d'un montant au moins égal au taux d'inflation. En outre, afin de faciliter le processus budgétaire des

municipalités, on demande à la province d'annoncer le montant des paiements de transfert le plus tôt possible cette année et avant le 15 novembre pour les années ultérieures.

L'Association des municipalités de l'Ontario a conclu son témoignage par la déclaration suivante :

> Si la province accepte l'offre des municipalités d'assumer la responsabilité administrative et financière des services de police; si la province consent à prendre en charge le coût total de l'aide sociale générale; si la province garde la maîtrise des ententes salariales établies à l'échelle de la province; et si la province tient compte des répercussions des nouveaux programmes provinciaux sur la situation financière des administrations locales, alors, et alors seulement, les municipalités seront-elles en mesure de faire la preuve de leur capacité de se comporter en administrations responsables sur le plan financier.

Les recommandations du comité sont les suivantes :

1. *La province doit aller de l'avant avec la réforme des relations financières entre la province et les municipalités et dans ses efforts visant à démêler ces relations. En particulier, elle doit se pencher sur deux domaines de façon urgente :*

   - *les services sociaux, particulièrement l'aide sociale générale;*
   - *les conseils et organismes locaux, tels que les commissions de police, qui ne sont pas directement responsables devant l'électorat.*

2. *Comme il faudra probablement quelque temps avant que les conséquences de ce processus de partage des responsabilités soient tout à fait mises en oeuvre, toutes les décisions qui ont un effet sur les municipalités ou sur le partage des coûts entre les municipalités et la province doivent être liées à ce processus de partage des responsabilités.*

3. *Les municipalités doivent tenir des consultations avec la province en ce qui a trait au coût croissant de l'administration publique, particulièrement dans le domaine des services à frais partagés.*

4. *La province doit faire preuve de leadership dans la conclusion d'ententes salariales responsables dans le secteur public.*

5. *La province doit tenir compte du fait que la réduction unilatérale des paiements de transfert aux municipalités ne fait qu'accroître le fardeau fiscal imposé à l'assiette de l'impôt foncier, qui est un mode d'imposition beaucoup plus régressif et bien moins satisfaisant. L'impôt foncier n'est pas le bon moyen de financer un grand nombre de fonctions des municipalités.*

6. *L'annonce des paiements des transferts doit se faire le plus tôt possible cette année et avant le 15 novembre pour les années ultérieures.*

LES UNIVERSITÉS

En 1991-1992, les universités ont touché de la province des paiements de transfert de 1 944 millions de dollars. Le ministère du Trésor et de l'Économie a confirmé au Comité que les subventions de fonctionnement aux universités visent 19 universités. Les subventions provinciales représentent environ 80 pour 100 des budgets de fonctionnement des universités, les frais de scolarité représentant la plus grande partie de l'autre tranche de 20 pour 100. Près de 80 pour 100 de ces subventions visent les salaires et les traitements. Les immobilisations sont financées de manière distincte.

Tous les témoins ont souligné l'importance d'un réseau universitaire accessible et de grande qualité; ils ont aussi fait ressortir la difficulté d'atteindre un tel but avec les subventions actuelles. L'Union des associations des professeurs des universités de l'Ontario (OCUFA) a rappelé l'importance d'une éducation et de compétences les plus élevées possibles pour la croissance et la prospérité économiques de la province, en soulignant que l'Ontario ne peut se permettre de <u>ne pas</u> financer suffisamment ses universités. En outre, certaines politiques sociales, telles que l'équité d'emploi, dépendent de l'accessibilité du système d'éducation pour tous les membres de la société ontarienne. Le point de vue de ce groupe peut se résumer par le slogan suivant : «Si l'on pense que l'instruction coûte cher, que dire de l'ignorance!»

Le Conseil des universités de l'Ontario (CUO) estime que le nombre croissant de demandes d'admission aux universités en dépit du rétrécissement du groupe d'âge des 18 à 24 ans est la preuve de l'importance d'une éducation universitaire pour l'ensemble de la population. Alors que l'Ontario évolue dans une économie globale de plus en plus concurrentielle, où le succès dépend souvent des connaissances, il est essentiel que la province investisse dans le maintien et le perfectionnement de ses universités. La Fédération des étudiants de l'Ontario (FEO) réaffirme son engagement à l'égard d'un système d'éducation postsecondaire totalement accessible et de grande qualité. Selon la Confederation of Ontario University Staff Associations, la poursuite d'un financement insuffisant pourrait entraîner la perte de près d'un tiers du personnel de soutien des universités et une baisse des services, notamment la réduction des acquisitions des bibliothèques et le vieillissement du matériel de laboratoire.

La FEO estime qu'il faudrait 130 millions de dollars (en dollars de 1992) par année pendant deux ans pour amener l'Ontario à la moyenne canadienne de financement par étudiant. En plus, il faudrait une somme supplémentaire de 613 millions de dollars pour ramener les subventions de fonctionnement consenties aux universités ontariennes à leur niveau de 1978-1979. Le CUO a affirmé devant le Comité que les universités ont besoin d'un minimum absolu de 7 pour 100 pour financer la hausse de leurs frais en 1992-1993; toute hausse inférieure des subventions entraînerait des réductions du nombre des étudiants, des professeurs et du personnel à plein temps. Le CUO propose aussi que le gouvernement envisage d'imposer par voie législative une période de limitation des salaires dans le but de reprendre la maîtrise de ses dépenses dans ce domaine.

La question de la participation financière des étudiants au coût de leur éducation a soulevé des discussions passionnées. Selon le CUO, les universités devraient avoir le droit de hausser leurs frais de scolarité jusqu'à un plafond fixé d'avance, sous réserve d'une certaine liberté de choix de la part de chaque établissement, si les recettes provenant des subventions sont insuffisantes. Le Conseil dit aussi favoriser un régime de remboursement fondé sur les revenus comme le meilleur moyen, pour les étudiants, de financer leurs études supérieures. La FEO et l'OCUFA ont rejeté ces deux propositions qui, à leur avis, nuisent à l'accessibilité et aboutissent à des niveaux d'endettement gênants et pouvant s'étendre sur toute une vie. Tous les témoins disent cependant soutenir le recours à un régime d'impôt sur le revenu plus progressif, tant à ce qui a trait à l'impôt des particuliers qu'à celui des sociétés, pour financer les études supérieures.

Les recommandations du Comité sont les suivantes :

7. *La province doit réaffirmer son engagement à l'égard d'un système d'études postsecondaires entièrement accessible et de grande qualité. Ce but a été difficile à atteindre puisque les subventions de fonctionnement consenties aux établissements d'enseignement postsecondaire ont continué de baisser par rapport à la croissance du PIB.*

8. *Il est essentiel que l'Ontario finance suffisamment ses universités; la province ne peut se permettre les coûts économiques et sociaux découlant du manque d'instruction de sa population. Les économistes affirment que la possession d'une instruction et de compétences poussées est essentielle à la croissance et à la prospérité économiques; l'éducation est peut-être le facteur le plus important de la croissance économique dans le monde développé.*

9. *La province doit se doter d'un plan financier pluriannuel visant les universités ontariennes.*

10. *La province doit se doter d'un régime fiscal et de mesures équitables telles que l'impôt minimum sur le revenu des sociétés et un impôt sur les spéculateurs comme moyens de remédier au sous-financement.*

LES COLLÈGES

En 1991-1992, les 23 collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario ont touché, sous la forme de paiements de transfert provenant de la province, une somme de 826 millions de dollars, dont environ 75 pour 100 visaient les salaires et les traitements, selon le ministère du Trésor et de l'Économie. Cette somme représente environ les trois quarts des budgets de fonctionnement des collèges. Les immobilisations sont financées de manière distincte.

Le Conseil ontarien des affaires collégiales, avec l'appui du Conseil des administrateurs, du Conseil des présidents et de l'Association des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, a soulevé quelques questions très graves à propos du rôle de la province à l'égard du réseau collégial. Les collèges comportent deux volets, à savoir l'enseignement postsecondaire et la formation professionnelle, et la demande de services dans ces deux volets a augmenté rapidement. Les jeunes étudiants perçoivent l'enseignement dispensé par les collèges communautaires comme le niveau fondamental qu'il leur faut acquérir, tandis que la restructuration économique en cours et le grand nombre des bénéficiaires de l'aide sociale exercent de fortes pressions sur les installations de formation. Par ailleurs, les adultes qui recherchent un recyclage disputent les places aux jeunes étudiants. Les témoins ont évoqué le fait que les collèges pourraient jouer un rôle important dans les tentatives faites par l'Ontario pour restructurer son économie et se doter d'une économie marquée au sceau de la haute technologie et d'une grande valeur ajoutée. Toutefois, si la province choisit d'utiliser les collèges comme élément principal de sa stratégie visant à assurer son renouveau économique, il leur faudra recevoir une grande injection de fonds afin de pouvoir s'acquitter de ce mandat.

Le financement des collèges n'a pas suivi le rythme de la hausse des inscriptions. Leurs recettes leur proviennent d'un grand éventail de sources, à savoir le ministère des Collèges et Universités (55 pour 100), le ministère de la Formation professionnelle (11 pour 100), les ententes visant l'apprentissage et la formation conclues avec le gouvernement fédéral (11 pour 100), les frais de scolarité (9 pour 100), etc., mais ces recettes sont difficiles à transférer d'un établissement à l'autre. Résultat : les ressources sont durement mises à l'épreuve et certains collèges envisagent à regret de plafonner leurs inscriptions.

Afin de répondre aux besoins actuels, les collèges auraient besoin d'une augmentation de 8 pour 100 des subventions qui leur sont accordées. Toutefois, compte tenu de la situation budgétaire de la province, ils ne s'attendent à recevoir qu'une augmentation d'environ 2 pour 100. En outre, les collèges voudraient qu'on leur accorde une plus grande souplesse pour pouvoir être plus dynamiques et faire preuve de plus de créativité dans la gestion de leurs finances.

Les recommandations du Comité sont les suivantes :

11. *La province doit tenir compte du fait que les collèges ont un rôle important à jouer dans les tentatives qu'elle fait pour se doter d'une économie marquée au sceau de la haute technologie et d'une grande valeur ajoutée. La province aurait donc intérêt à réexaminer et à modifier son attitude à l'égard du financement des collèges puisque la demande d'enseignement postsecondaire et de formation augmente, particulièrement au cours de la présente période de restructuration.*

12. *La province doit faire sa part pour remédier au problème de financement; les collèges demandent qu'on leur accorde une plus grande souplesse pour pouvoir être plus dynamiques et faire preuve d'une plus grande créativité, par exemple en ce qui a trait au recours à de nouvelles sources de recettes et au transfert de fonds entre les secteurs.*

13. *La province aurait intérêt à coordonner avec soin les relations entre les collèges et la Commission de formation et d'adaptation au marché du travail pour éviter le fractionnement des efforts accomplis sur le plan de la formation professionnelle.*

14. La province doit tenir compte du fait que les collèges auraient besoin d'une augmentation d'environ 8 pour 100 de leurs subventions pour absorber leurs frais actuels, mais qu'ils s'attendent seulement à une augmentation de l'ordre de 0 à 2 pour 100, selon le Conseil ontarien des affaires collégiales.

LES ÉCOLES

Le ministère du Trésor et de l'Économie a informé le Comité que les conseils scolaires toucheront 4 839 millions de dollars de la province en 1991-1992, dont environ 80 pour 100 au titre des traitements et salaires. La province distribue des fonds pour le fonctionnement des conseils scolaires sous la forme de subventions générales en fonction des effectifs et compte tenu de l'assiette de l'impôt foncier. En 1990, la province a fourni environ 42 pour 100 du total des dépenses de fonctionnement des conseils scolaires. Si l'on tient compte de l'apport de la province aux retraites des enseignants et aux immobilisations scolaires, et si l'on restreint les dépenses des conseils scolaires aux sommes approuvées par le gouvernement, ce pourcentage atteindrait près de 57 pour 100. Les conseils scolaires perçoivent des impôts fonciers pour couvrir la différence entre leurs dépenses et les subventions provinciales.

Les groupes de milieux de l'éducation qui se sont présentés devant le Comité se sont faits l'écho d'observations formulées par les représentants des universités et des collèges, à savoir que le financement du système d'éducation est vital, non seulement pour sauvegarder les principes du droit à l'éducation et de l'égalité des chances en matière d'éducation, mais aussi pour maintenir et renforcer la prospérité future de la province. Comme l'a déclaré la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO), une population active instruite est le plus grand atout de la province et la clé de son renouveau économique.

Selon la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO), l'augmentation des subventions aux conseils scolaires en 1992-1993 devrait au moins égaler le taux d'inflation. L'Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens de l'Ontario et l'Ontario Public Schools Teachers' Federation sont allées plus loin en proposant que l'on augmente les subventions d'un pourcentage égal au taux d'inflation plus un à deux pour cent. L'Ontario Public School Trustees' Association (OPSTA) a également recommandé que l'on mette fin aux subventions forfaitaires et que le montant en cause soit inclus dans le plafond de subvention. Comme l'OECTA, elle a proposé un relèvement des plafonds des subventions pour faciliter un accès plus équitable aux sommes destinées à l'éducation. Plusieurs groupes, comme l'Ontario Separate School Trustees' Association (OSSTA), ont demandé que le calendrier du versement des subventions générales cède la place à un calendrier plus réaliste et qu'on élimine la pratique consistant à retenir un pourcentage jusqu'à la fin de l'exercice.

Enfin, l'Association des conseils scolaires publics de l'Ontario (OPSBA) a souligné que les conseils scolaires ne pouvaient assumer de nouvelles responsabilités eu égard à des programmes imposés par la province sans de nouvelles recettes pour les mettre en oeuvre. En particulier, on a demandé au gouvernement de restaurer l'allocation au fonds d'équité salariale et de la verser le plus tôt possible pour couvrir les frais de mise en oeuvre de l'équité salariale. L'OPSBA accueillerait aussi volontiers des lignes directrices sur les salaires dans le secteur public bien que la plupart des autres groupes soient opposés à toute forme de contrôle des salaires.

Il existe une différence d'opinion sur la question de l'aide aux fins des immobilisations. La FEO a proposé que, même s'il y a un besoin d'améliorer et d'agrandir les immobilisations, on puisse retarder les subventions aux fins des immobilisations durant la crise budgétaire actuelle.

L'Ontario Public School Teachers' Federation a plaidé en faveur du maintien du niveau actuel de subventions aux immobilisations. Quant à elle, l'OPSBA insistait sur la consultation et la révision des critères d'admissibilité aux subventions aux immobilisations; elle a également recommandé l'augmentation des niveaux de subventions aux immobilisations de diverses manières, comme la restauration du niveau d'aide à 75 pour 100 là où les impôts sur les lotissements ne constituent pas un mécanisme de financement réaliste et la modification annuelle du Plan de subvention aux immobilisations pour tenir compte de l'indice courant des prix dans le bâtiment.

L'excellence en éducation ne résulte pas uniquement du système d'éducation lui-même, mais aussi du financement adéquat des programmes sociaux. L'Association des enseignantes et des enseignants anglo-catholiques de l'Ontario croit que cela est nécessaire pour atteindre l'objectif d'une population instruite et en bonne santé. La Federation of Women Teachers' Associations of Ontario (FWTAO) s'est attardée sur les répercussions de la pauvreté sur les enfants, non seulement sur le plan de la santé, mais aussi sur celui des résultats scolaires. Les enfants pauvres qui sont mal alimentés, vêtus ou logés ont plus de mal à apprendre et moins de chances de terminer leurs études et d'entreprendre des études supérieures. Aussi a-t-elle recommandé que la province finance un certain nombre de programmes comme des repas à l'école, l'augmentation du nombre de logements à bas prix et la présence de professionnels de la santé dans les écoles, en plus de favoriser la coordination et l'intégration des services médicaux et sociaux destinés aux enfants dans la collectivité comme étant autant de façons de remédier aux effets de la pauvreté des enfants. À long terme, la province devrait s'attaquer à l'élimination de la pauvreté et à maintenir son engagement à créer des emplois, à relever le salaire minimum et à suppléer au revenu des travailleurs économiquement faibles.

La réforme du régime fiscal, notamment en ce qui a trait au financement de l'éducation par la COMMISSION DE L'ÉQUITÉ FISCALE, a reçu un bon accueil, même si la FWTAO a fait valoir qu'il fallait conserver le financement prévu par le système actuel à un niveau suffisant pendant que l'examen est en cours. Selon des groupes comme la FEESO, la réforme devrait consister à substituer au financement par les impôts fonciers un financement reposant sur une assiette plus progressive. On a pressé le gouvernement de veiller à saisir dans son financement le véritable coût de l'éducation et de rebâtir le système de façon à assurer l'égalité des résultats pour tous les enfants de la province. En matière de mode de financement des besoins en matière d'éducation, la FEESO a proposé que la province envisage la possibilité de permettre aux conseils scolaires d'émettre des débentures, l'instauration progressive d'un impôt minimum sur le revenu des sociétés et l'élimination du dédoublement des services.

La FEO, la FWTAO et d'autres ont souligné l'importance de l'intégration et de la coordination des services médicaux et sociaux dispensés aux enfants. Une définition plus claire du rôle des écoles dans la prestation de ces services se traduirait par une plus grande efficacité. Il faut également une meilleure coordination au sein du système d'éducation et certains groupes ont proposé qu'une série d'encouragements financiers amènerait les conseils à collaborer les uns avec les autres. L'intégration du ramassage scolaire entre conseils scolaires est un exemple précis; l'OECTA a proposé que chaque municipalité ait une commission chargée d'organiser le ramassage scolaire pour tous les conseils scolaires.

Les recommandations du Comité sont les suivantes :

15. Le gouvernement doit faire des enfants pauvres une de ses priorités. Les solutions à court et à long terme seraient notamment les suivantes :

- *La province doit encourager une augmentation substantielle des logements à bas prix et sans but lucratif.*

- *La province doit reconnaître que la pauvreté des enfants fait partie de la «féminisation de la pauvreté» et que le gouvernement doit agir sur les points suivants :*

  a) des garderies accessibles et à prix abordables,
  b) une équité salariale pleinement appliquée,
  c) une promotion sociale obligatoire, et
  d) de meilleures chances de formation pour les femmes.

16. *La province doit continuer d'inciter le gouvernement fédéral à éliminer les plafonds imposés aux paiements de transfert consentis aux provinces et l'Ontario doit rechercher l'appui des autres provinces pour obtenir cette augmentation.*

17. *Le ministère de l'Éducation doit faire preuve de plus de transparence en expliquant ses décisions en matière d'allocations.*

18. *La province doit préciser la situation des adultes dans les écoles secondaires de l'Ontario pour montrer que leur présence est aussi importante que celle des élèves d'âge scolaire.*

19. *Le Comité fait aussi les recommandations suivantes :*

    - *Le ministère de l'Éducation doit, moyennant consultation, élaborer des critères d'allocation et les rendre publics.*

    - *Le ministère de l'Éducation doit, par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux, rendre public un rapport annuel énonçant les critères et motifs de ses allocations aux fins des immobilisations.*

20. *La réforme du régime fiscal doit comporter l'élaboration d'une nouvelle façon d'aborder le financement de l'éducation qui tienne compte adéquatement du coût véritable de l'éducation.*

21. *Il y aurait lieu de presser la Commission de l'équité fiscale d'agir en toute diligence pour accélérer la réforme de l'impôt foncier en vue de faire supporter une plus grande part du fardeau du financement de l'éducation locale par une assiette progressive.*

22. *Le Comité aimerait souligner l'importance de la coordination et de l'intégration des services médicaux et sociaux actuellement dispensés aux enfants pauvres, aux familles, aux collectivités et aux écoles. La province doit envisager :*

    - *des programmes communautaires visant à instruire les parents et enseignants en matière de toxicomanie, de mauvais traitements infligés aux enfants, etc.*

    - *la coordination et l'augmentation des services à l'enfance en difficulté comme l'élocution et le counseling;*

- *l'intégration de la garde d'enfants avant l'ouverture et après la fermeture des écoles, ainsi que des programmes de petit déjeuner et de lunch;*

- *la collaboration entre les paliers préscolaire, élémentaire, secondaire et postsecondaire aux fins de l'utilisation des ressources et de l'expérience;*

- *la coordination et le partage des installations de loisirs.*

23. *La province doit analyser l'économie éventuelle que représentait une intégration étendue des services à l'enfance.*

24. *Le Comité propose que l'on évite le double emploi dans le ramassage scolaire et que chaque municipalité ait une commission chargée d'organiser le ramassage scolaire pour tous les conseils scolaires.*

25. *Le trésorier doit mettre en oeuvre une série de subventions d'encouragement qui inciteraient les conseils à collaborer dans toute la mesure possible en matière d'utilisation des installations et de prestation de services.*

LES HÔPITAUX

Le coût des soins de santé est, ces dernières années, une source de préoccupations de plus en plus vives. En 1991-1992, les dépenses du ministère de la Santé au chapitre des immobilisations et du fonctionnement ont représenté 32 pour 100 du budget provincial. Au cours de l'exercice actuel, une somme de 7 285 millions de dollars a été versée aux hôpitaux, selon le ministère du Trésor et de l'Économie. La province octroie, à 225 hôpitaux, des subventions de fonctionnement qui couvrent environ 85 pour 100 de leurs dépenses : environ les trois quarts de ces paiements sont reliés aux traitements et salaires. En outre, le ministère de la Santé finance en général les deux tiers des dépenses en immobilisations des hôpitaux.

La relation entre le gouvernement et les soins de santé est en train d'évoluer, le gouvernement substituant à un rôle d'assureur celui d'un gestionnaire plus vigilant au moyen de contrôles budgétaires resserrés. Il y a également le désir de voir les soins de santé passer des

établissements au niveau communautaire. Les relations entre les médecins et la province ont fait l'objet d'une renégociation tandis que les dépenses en médicaments et les indemnités d'assurance-maladie hors de la province sont soumises à un plus grand contrôle.

On a beaucoup discuté de la nécessité d'une collaboration et d'un partenariat entre le gouvernement et les fournisseurs des soins de santé dans le contrôle des dépenses et la refonte du système. Tout en étant disposés à participer, les hôpitaux ont exprimé leur frustration devant le manque d'orientation et de planification commune de la part de la province. L'Ontario Hospital Association (OHA) a déclaré :

> Du point de vue de l'OHA et des hôpitaux, la difficulté est que, depuis plusieurs années, nous sommes en position d'attente. Les hôpitaux sont disposés, ils sont même avides de prendre une part active à la refonte du système, mais il faut que la province donne une orientation claire.

Selon l'OHA, le secteur hospitalier a besoin d'une augmentation de 8,61 pour 100, soit 630,7 millions de dollars, pour maintenir le niveau actuel des services hospitaliers. Cela ne comprend pas les conventions collectives, représentant 60 pour 100 du personnel, qui restent à négocier. L'Ontario Public Health Association (OPHA), de son côté, a fait valoir que l'ensemble du système des soins de santé doit être repensé, non plus en fonction des modèles médicaux fondés sur la maladie, mais en fonction des services de santé communautaires, fondés sur le bien-être et la prévention de la maladie. L'OPHA a plaidé en faveur d'une réduction de 3 pour 100, en 1992-1993, du coût global des programmes de soins en établissements et de médicaments gratuits, ce qui ferait économiser 312,4 millions de dollars. On devrait procéder à ces réductions dans le cadre des besoins communautaires pertinents et consacrer des sommes supplémentaires à des programmes comme la généralisation de programmes essentiels obligatoires des

circonscriptions sanitaires officielles, l'amélioration et l'élargissement des services de santé communautaires et la réforme des soins prolongés. En outre, l'OPHA a recommandé que les taxes sur le tabac soient augmentées de 0,03 $ par cigarette, comme élément d'une stratégie visant à réduire le tabagisme chez les adolescents.

Les groupes avaient tous des moyens à proposer pour économiser sur les soins de santé. La Registered Nurses' Association of Ontario (RNAO) a suggéré qu'on pourrait réaffecter des fonds des services non destinés aux malades au profit des soins directs aux malades. Par exemple, on pourrait geler ou reporter l'achat de véhicules et de mobilier non destinés aux malades ainsi que les programmes d'embellissement des bâtiments. Comme l'OHA et l'OPHA, le RNAO a signalé l'élimination du dédoublement des services comme un domaine clé d'amélioration de la rentabilité; les conseils régionaux de santé pourraient assurer une meilleure coordination des services dans tout le système de soins de santé si l'on élargissait leur rôle à cette fin. En matière de redevances des usagers, l'OHA a indiqué que le système prévoyait actuellement certaines redevances des usagers. L'OPHA est opposée en principe aux redevances des usagers et a fait remarquer que le recours à de telles redevances sur une base sélective aurait pour résultat de créer un système de santé à double palier. De même, la RNAO s'est montrée intransigeante sur le principe que tous les Ontariens doivent avoir accès au niveau approprié de soins sans redevances d'usagers, tout en laissant entendre la possibilité d'imposer des redevances aux usagers pour des soins dépassant ce niveau.

Le passage des soins en établissement à des soins communautaires a provoqué des commentaires de tous les groupes. L'OPHA a souligné que de nouvelles dépenses au titre des hôpitaux et des médecins ne sont pas synonymes de soins de santé et que le modèle de santé communautaire

comporte une gamme beaucoup plus large de facteurs de santé comme une nourriture et un logement adéquats, la pureté de l'air et de l'eau, etc. La RNAO insiste sur la nécessité d'une planification des ressources humaines pour que les malades reçoivent des soins de santé de qualité de soignants ayant les aptitudes et l'instruction appropriées dans le cadre le plus réaliste. En outre, la transition vers la santé communautaire entraînera une plus grande autonomie pour les infirmières et infirmiers visés et exigera une meilleure formation.

L'OHA a fait remarquer que, bien que les hôpitaux soient prêts à collaborer à cette nouvelle orientation des soins de santé en faveur de la collectivité, il reste des situations comme la surveillance 24 heures sur 24 où les soins hospitaliers sont plus économiques. Les hôpitaux constituent un élément clé de chaque collectivité et seraient prêts à encadrer le fonctionnement de programmes de soins à domicile, par exemple la coordination de l'admission ou du congé des patients. Les témoins ont néanmoins reconnu que la transition d'un système de santé en établissement à un système communautaire doit être gérée avec soin et risque d'être coûteuse; le système doit veiller à ce que les soins communautaires soient en place avant le retrait des soins en établissement.

Les recommandations du Comité sont les suivantes :

26. *Le Comité appuie les modifications à l'étude de la Loi sur les hôpitaux publics qui ordonneraient la gestion de l'utilisation et renforceraient le rôle des conseils d'administration des hôpitaux en ce qui a trait à la surveillance des méthodes de travail des médecins.*

27. *Le Comité estime que l'essentiel est de se doter d'une vision contemporaine de soins médicaux accessibles, transférables, universels, complets et administrés par l'État, qui soient également d'un coût abordable et à la création desquels nous puissions tous collaborer.*

28. *Le Comité appuie les démarches du gouvernement provincial visant à conserver et à augmenter les paiements de transfert fédéraux.*

29. *Il est nécessaire de clarifier la politique du gouvernement visant la nouvelle orientation des services de soins prolongés et de soutien.*

30. *Le Comité est d'avis que le meilleur moyen d'assurer le respect des prévisions budgétaires est une meilleure orientation et une planification commune plus poussée, plutôt que des directives arbitraires. Les hôpitaux doivent être disposés à prendre une part active à la refonte du système.*

31. *Le Comité estime qu'il devrait y avoir plus de coordination pour éviter le dédoublement des services par divers intervenants du système de santé. Les conseils régionaux de santé ont assuré cette coordination, mais on pourrait augmenter le nombre de ceux qui y prennent part.*

32. *La province doit considérer que le système de santé doit être refondu en abandonnant les modèles médicaux et en privilégiant des services de santé communautaires et publics.*

33. *Le Comité est d'avis que tous les Ontariens doivent avoir accès au niveau approprié de soins sans redevances d'usager. Il peut y avoir, au-delà de ce niveau, des soins dont les personnes peuvent choisir de bénéficier.*

34. *Le ministère de la Santé doit examiner la définition de critères visant à constituer des conseils d'hôpitaux qui tiendraient compte de la nature changeante des effectifs des hôpitaux et créeraient une plus grande obligation de rendre des comptes.*

35. *Le ministère de la Santé doit examiner les possibilités d'économie résultant d'une décentralisation du processus de prise de décision des hôpitaux. (Cela pourrait requérir une collaboration plus étroite des conseils consultatifs budgétaires et des conseils d'administration des hôpitaux.)*

LISTE DES RECOMMANDATIONS

1. *La province doit aller de l'avant avec la réforme des relations financières entre la province et les municipalités et dans ses efforts visant à démêler ces relations. En particulier, elle doit se pencher sur deux domaines de façon urgente :*

   - *les services sociaux, particulièrement l'aide sociale générale;*
   - *les conseils et organismes locaux, tels que les commissions de police, qui ne sont pas directement responsables devant l'électorat.*

2. *Comme il faudra probablement quelque temps avant que les conséquences de ce processus de partage des responsabilités soient tout à fait mises en oeuvre, toutes les décisions qui ont un effet sur les municipalités ou sur le partage des coûts entre les municipalités et la province doivent être liées à ce processus de partage des responsabilités.*

3. *Les municipalités doivent tenir des consultations avec la province en ce qui a trait au coût croissant de l'administration publique, particulièrement dans le domaine des services à frais partagés.*

4. *La province doit faire preuve de leadership dans la conclusion d'ententes salariales responsables dans le secteur public.*

5. *La province doit tenir compte du fait que la réduction unilatérale des paiements de transfert aux municipalités ne fait qu'accroître le fardeau fiscal imposé à l'assiette de l'impôt foncier, qui est un mode d'imposition beaucoup plus régressif et bien moins satisfaisant. L'impôt foncier n'est pas le bon moyen de financer un grand nombre de fonctions des municipalités.*

6. *L'annonce des paiements des transferts doit se faire le plus tôt possible cette année et avant le 15 novembre pour les années ultérieures.*

7. *La province doit réaffirmer son engagement à l'égard d'un système d'études postsecondaires entièrement accessible et de grande qualité. Ce but a été difficile à atteindre puisque les subventions de fonctionnement consenties aux établissements d'enseignement postsecondaire ont continué de baisser par rapport à la croissance du PIB.*

8. *Il est essentiel que l'Ontario finance suffisamment ses universités; la province ne peut se permettre les coûts économiques et sociaux découlant du manque d'instruction de sa population. Les économistes affirment que la possession d'une instruction et de compétences poussées est essentielle à la croissance et à la prospérité économiques; l'éducation est peut-être le facteur le plus important de la croissance économique dans le monde développé.*

9. *La province doit se doter d'un plan financier pluriannuel visant les universités ontariennes.*

10. *La province doit se doter d'un régime fiscal et de mesures équitables telles que l'impôt minimum*

sur le revenu des sociétés et un impôt sur les spéculateurs comme moyens de remédier au sous-financement.

11. *La province doit tenir compte du fait que les collèges ont un rôle important à jouer dans les tentatives qu'elle fait pour se doter d'une économie marquée au sceau de la haute technologie et d'une grande valeur ajoutée. La province aurait donc intérêt à réexaminer et à modifier son attitude à l'égard du financement des collèges puisque la demande d'enseignement postsecondaire et de formation augmente, particulièrement au cours de la présente période de restructuration.*

12. *La province doit faire sa part pour remédier au problème de financement; les collèges demandent qu'on leur accorde une plus grande souplesse pour pouvoir être plus dynamiques et faire preuve d'une plus grande créativité, par exemple en ce qui a trait au recours à de nouvelles sources de recettes et au transfert de fonds entre les secteurs.*

13. *La province aurait intérêt à coordonner avec soin les relations entre les collèges et la Commission de formation et d'adaptation au marché du travail pour éviter le fractionnement des efforts accomplis sur le plan de la formation professionnelle.*

14. *La province doit tenir compte du fait que les collèges auraient besoin d'une augmentation d'environ 8 pour 100 de leurs subventions pour absorber leurs frais actuels, mais qu'ils s'attendent seulement à une augmentation de l'ordre de 0 à 2 pour 100, selon le Conseil ontarien des affaires collégiales.*

15. *Le gouvernement doit faire des enfants pauvres une de ses priorités. Les solutions à court et à long terme seraient notamment les suivantes :*

    - *La province doit encourager une augmentation substantielle des logements à bas prix et sans but lucratif.*

    - *La province doit reconnaître que la pauvreté des enfants fait partie de la «féminisation de la pauvreté» et que le gouvernement doit agir sur les points suivants :*

        a) des garderies accessibles et à prix abordables,
        b) une équité salariale pleinement appliquée,
        c) une promotion sociale obligatoire, et
        d) de meilleures chances de formation pour les femmes.

16. *La province doit continuer d'inciter le gouvernement fédéral à éliminer les plafonds imposés aux paiements de transfert consentis aux provinces et l'Ontario doit rechercher l'appui des autres provinces pour obtenir cette augmentation.*

17. *Le ministère de l'Éducation doit faire preuve de plus de transparence en expliquant ses décisions en matière d'allocations.*

18. *La province doit préciser la situation des adultes dans les écoles secondaires de l'Ontario pour*

montrer que leur présence est aussi importante que celle des élèves d'âge scolaire.

19. *Le Comité fait aussi les recommandations suivantes :*

- *Le ministère de l'Éducation doit, moyennant consultation, élaborer des critères d'allocation et les rendre publics.*

- *Le ministère de l'Éducation doit, par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux, rendre public un rapport annuel énonçant les critères et motifs de ses allocations aux fins des immobilisations.*

20. *La réforme du régime fiscal doit comporter l'élaboration d'une nouvelle façon d'aborder le financement de l'éducation qui tienne compte adéquatement du coût véritable de l'éducation.*

21. *Il y aurait lieu de presser la Commission de l'équité fiscale d'agir en toute diligence pour accélérer la réforme de l'impôt foncier en vue de faire supporter une plus grande part du fardeau du financement de l'éducation locale par une assiette progressive.*

22. *Le Comité aimerait souligner l'importance de la coordination et de l'intégration des services médicaux et sociaux actuellement dispensés aux enfants pauvres, aux familles, aux collectivités et aux écoles. La province doit envisager :*

- *des programmes communautaires visant à instruire les parents et enseignants en matière de toxicomanie, de mauvais traitements infligés aux enfants, etc.*

- *la coordination et l'augmentation des services à l'enfance en difficulté comme l'élocution et le counseling;*

- *l'intégration de la garde d'enfants avant l'ouverture et après la fermeture des écoles, ainsi que des programmes de petit déjeuner et de lunch;*

- *la collaboration entre les paliers préscolaire, élémentaire, secondaire et postsecondaire aux fins de l'utilisation des ressources et de l'expérience;*

- *la coordination et le partage des installations de loisirs.*

23. *La province doit analyser l'économie éventuelle que représentait une intégration étendue des services à l'enfance.*

24. *Le Comité propose que l'on évite le double emploi dans le ramassage scolaire et que chaque municipalité ait une commission chargée d'organiser le ramassage scolaire pour tous les conseils scolaires.*

25. *Le trésorier doit mettre en oeuvre une série de subventions d'encouragement qui inciteraient les conseils à collaborer dans toute la mesure possible en matière d'utilisation des installations et de prestation de services.*

26. *Le Comité appuie les modifications à l'étude de la Loi sur les hôpitaux publics qui ordonneraient la gestion de l'utilisation et renforceraient le rôle des conseils d'administration des hôpitaux en ce qui a trait à la surveillance des méthodes de travail des médecins.*

27. *Le Comité estime que l'essentiel est de se doter d'une vision contemporaine de soins médicaux accessibles, transférables, universels, complets et administrés par l'État, qui soient également d'un coût abordable et à la création desquels nous puissions tous collaborer.*

28. *Le Comité appuie les démarches du gouvernement provincial visant à conserver et à augmenter les paiements de transfert fédéraux.*

29. *Il est nécessaire de clarifier la politique du gouvernement visant la nouvelle orientation des services de soins prolongés et de soutien.*

30. *Le Comité est d'avis que le meilleur moyen d'assurer le respect des prévisions budgétaires est une meilleure orientation et une planification commune plus poussée, plutôt que des directives arbitraires. Les hôpitaux doivent être disposés à prendre une part active à la refonte du système.*

31. *Le Comité estime qu'il devrait y avoir plus de coordination pour éviter le dédoublement des services par divers intervenants du système de santé. Les conseils régionaux de santé ont assuré cette coordination, mais on pourrait augmenter le nombre de ceux qui y prennent part.*

32. *La province doit considérer que le système de santé doit être refondu en abandonnant les modèles médicaux et en privilégiant des services de santé communautaires et publics.*

33. *Le Comité est d'avis que tous les Ontariens doivent avoir accès au niveau approprié de soins sans redevances d'usager. Il peut y avoir, au-delà de ce niveau, des soins dont les personnes peuvent choisir de bénéficier.*

34. *Le ministère de la Santé doit examiner la définition de critères visant à constituer des conseils d'hôpitaux qui tiendraient compte de la nature changeante des effectifs des hôpitaux et créeraient une plus grande obligation de rendre des comptes.*

35. *Le ministère de la Santé doit examiner les possibilités d'économie résultant d'une décentralisation du processus de prise de décision des hôpitaux. (Cela pourrait requérir une collaboration plus étroite des conseils consultatifs budgétaires et des conseils d'administration des hôpitaux.)*

ANNEXE A

Opinion dissidente - Groupe parlementaire libéral

MÉMOIRE SOUMIS PAR LE GROUPE PARLEMENTAIRE LIBÉRAL AU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES - RAPPORT PROVISOIRE SUR LE SECTEUR DES MUNICIPALITÉS, DES UNIVERSITÉS, DES COLLÈGES, DES ÉCOLES ET DES HÔPITAUX

L'exposé présenté par le trésorier devant le Comité permanent des affaires économiques et financières le 19 décembre 1991 était important parce qu'il rappelait deux éléments essentiels à la stabilité du secteur visé en titre. Le trésorier :

1. a confirmé que les municipalités, hôpitaux, universités et conseils scolaires de la province devraient attendre le nouvel an, soit un retard éventuel de six à huit semaines, pour connaître la position du gouvernement concernant le soutien financier qu'il était prêt à leur accorder pour l'exercice 1992 et les exercices suivants;

2. a souligné que la refonte du secteur des municipalités, des universités, des écoles et des hôpitaux, de ses programmes et de ses priorités était essentielle à la gestion d'un déficit «record».

Le groupe parlementaire libéral regrette le retard mis dans l'annonce des subventions octroyées au secteur et particulièrement la façon dont ce retard gêne le processus de planification et d'élaboration du budget des partenaires économiques du gouvernement (les municipalités, les hôpitaux, les universités et les conseils scolaires) pour l'exercice qui commence.

Chose plus grave, le trésorier a annoncé publiquement que les paiements de transfert accordés à ce secteur seront très «maigres», surtout si on les considère à la lumière de la restructuration fondamentale du secteur, qui est, selon lui, nécessaire à la gestion de la crise budgétaire que traverse la province. Si le gouvernement a l'intention de réduire ces paiements de transfert, il a aussi la responsabilité de préciser les normes et les lignes directrices que les municipalités, les universités, les conseils scolaires et les hôpitaux devront respecter pour réagir à ces mesures budgétaires de la province et pour mener à bien les coupures de programmes qui devront les accompagner, le tout d'une manière qui s'inscrive dans le sens des priorités provinciales. En d'autres termes, si les organismes bénéficiant de paiements de transfert doivent réduire leurs budgets, la province doit leur dire où couper.

ANNEXE B

Liste des témoins

ANNEXE B

LISTE DES TÉMOINS

Du ministère du Trésor et de l'Économie

Bryan Davies, sous-ministre
Phyllis Clark, sous-ministre adjoint et économiste en chef, Bureau des politiques économiques
Tony Salerno, directeur, Direction des politiques de planification fiscale
Alan Puttee, directeur, Direction des politiques sur les finances intergouvernementales
Steve Dorey, adjoint au directeur, Direction des analyses et politiques macroéconomiques

De l'Union des associations des professeurs des universités de l'Ontario

Bill Graham, président

De la Fédération des étudiants de l'Ontario

Asha Bhat, directrice des communications
Yves LaCroix, trésorier

Du Conseil des universités de l'Ontario

Peter George, président
Brian Seagal, président du conseil d'administration et président de l'Université de Guelph

De la Confederation of Ontario University Staff Associations

Barbara Johns, présidente

De l'Association des municipalités de l'Ontario

Helen Cooper, présidente et maire de Kingston

De la Municipal Finance Officers Association

Jo Rinaldo, responsable des finances et trésorier, région de Halton
Mike Trojan, directeur des finances et trésorier, région du Niagara

De la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Ron Poste, président

De l'Ontario Public School Teachers Federation

Gene Lewis, président

De la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario

Liz Barkley, présidente
Larry French, agent de recherche

De l'Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens

Michael Coté, président

De la Federation of Women Teachers' Associations of Ontario

Margaret Dempsey, présidente

De l'Ontario Public Health Association

Ruth O'Donnell, présidente
Audrey Danaher, présidente, comité des résolutions et de la politique publique
Peter Elson, directeur général

De l'Ontario Hospital Association

Dennis Timbrell, président
Brian MacFarlane, président du Conseil élu

De la Registered Nurses Association of Ontario

Joan Edwards, présidente, comité des finances

De l'Ontario Public School Boards Association

Paula Dunning, présidente
Gayle Neiberg, administratrice et vice-présidente
Karen Redman, administratrice et vice-présidente
Penny Moss, directrice générale
Ron Sutz, surintendant, Northumberland/Newcastle
Beverly Allen, directrice des affaires législatives

De l'Ontario Separate School Trustees Association

Betty Mosely-Williams, présidente
Jim Sherlock, président sortant

Des collèges d'arts appliqués et de technologie

Richard Johnston, président, Conseil des administrateurs
Keith McIntyre, président, Conseil des présidents
Peter Milner, membre, Conseil des administrateurs

ANNEXE C

Liste des documents

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

CONSULTATIONS BUDGÉTAIRES 1992

DOCUMENTS

DOCUMENT N° 1/04/001	MINISTÈRE DU TRÉSOR ET DE L'ÉCONOMIE : Exposé intitulé «Part I : Ontario's Economic Outlook: 1991-1992 and Medium Term».
DOCUMENT N° 1/04/002	MINISTÈRE DU TRÉSOR ET DE L'ÉCONOMIE : Exposé intitulé «Part. II: Fiscal Environment and Overview of Major Transfers».
DOCUMENT N° 1/04/003	UNION DES ASSOCIATIONS DES PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS DE L'ONTARIO : Mémoire concernant les consultations prébudgétaires.
DOCUMENT N° 1/04/004	FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTS DE L'ONTARIO : Mémoire concernant les consultations prébudgétaires.
DOCUMENT N° 1/04/005	CONSEIL DES UNIVERSITÉS DE L'ONTARIO : Mémoire concernant les consultations prébudgétaires.
DOCUMENT N° 1/04/006	ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS DE L'ONTARIO : Mémoire concernant les consultations prébudgétaires de 1992.
DOCUMENT N° 1/04/007	MUNICIPAL FINANCE OFFICERS' ASSOCIATION OF ONTARIO : Mémoire concernant les consultations prébudgétaires.
DOCUMENT N° 1/04/008	FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO : Mémoire concernant les consultations prébudgétaires de 1992.
DOCUMENT N° 1/04/009	ONTARIO PUBLIC SCHOOL TEACHERS' FEDERATION : Mémoire concernant le budget de 1992.
DOCUMENT N° 1/04/010	FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTES-ENSEIGNANTS DES ÉCOLES SECONDAIRES DE L'ONTARIO : Mémoire concernant le processus de consultations prébudgétaires, intitulé «Meeting the Challenge in Educational Funding in Tough Times».

DOCUMENT N^{O} 1/04/011	ASSOCIATION DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS CATHOLIQUES ANGLO-ONTARIENS : Mémoire concernant le budget de 1992.
DOCUMENT N^{O} 1/04/012	FEDERATION OF WOMEN TEACHERS' ASSOCIATIONS OF ONTARIO : Déclaration concernant les consultations prébudgétaires de 1992.
DOCUMENT N^{O} 1/04/013	ONTARIO PUBLIC HEALTH ASSOCIATION : Mémoire concernant le budget de 1992-1993.
DOCUMENT N^{O} 1/04/014	ONTARIO HOSPITAL ASSOCIATION : Exposé concernant les consultations prébudgétaires.
DOCUMENT N^{O} 1/04/015	REGISTERED NURSES' ASSOCIATION OF ONTARIO : Mémoire destiné aux audiences portant sur les consultations prébudgétaires.
DOCUMENT N^{O} 1/04/016	ONTARIO SEPARATE SCHOOL TRUSTEES' ASSOCIATION : Mémoire concernant les consultations prébudgétaires.
DOCUMENT N^{O} 1/04/017	ONTARIO PUBLIC SCHOOL BOARDS' ASSOCIATION : Exposé intitulé «Funding Our Education System in the 1990's».
DOCUMENT N^{O} 1/04/018	ASSOCIATION DES COLLÈGES D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE : Exposé concernant les consultations prébudgétaires.
DOCUMENT N^{O} 1/04/019	SERVICE DE RECHERCHES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE : Sommaire des recommandations relatives aux consultations prébudgétaires de 1992 : Transfer Partners (Municipalities, Universities, Colleges, School et Hospitals).

Ontario

Comité Permanent des Finances et des Affaires Économiques

Rapport provisoire
Consultations prébudgétaires pour 1992

Principaux bénéficiaires des transferts:

Municipalités
Universités/Collèges
Écoles
Hôpitaux

1re session 35e législature
40 Elizabeth II